

Décision

Générale

colonial

Décision n° 859 du 30 juin 1953

n° 859

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/08/1953

Date de publication
30 juin 1953

Date du numéro
1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les gardes-cercle, dont les noms suivent, ont droit à l'indemnité familiale : Pour compter du 1er juin 1998: Mohamed Hassan, Mle 354, 2e classe. Pour compter du 12 juin 1953 : Ibrahim Farah, Mle 374, 2e classe.